



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
29 septembre 2009
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente et unième session

Copenhague, 7-18 décembre 2009*

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Rapport de l'atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et sur la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique

Note du secrétariat

Résumé

La présente note résume les travaux de l'atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et sur la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique, qui s'est tenu dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Cet atelier s'est déroulé au Caire (Égypte) du 28 au 30 avril 2009. Les discussions ont porté sur la compréhension, l'élaboration et la diffusion de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique, et notamment à en comprendre les aspects sociaux. La présente note résume les points clés examinés, les principaux problèmes, les lacunes, les besoins, les possibilités et les obstacles ainsi que les recommandations et les questions à suivre et à examiner plus avant, notamment les mesures éventuelles à prendre dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

* Les dates exactes de la session restent à confirmer.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Portée de la note	3–4	3
C. Mesures que l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique pourrait prendre.....	5	3
D. Contexte.....	6–7	3
II. Travaux	8–13	4
III. Analyse des questions examinées au cours de l’atelier	14–48	5
A. Introduction	14–18	5
B. Expérience acquise en matière d’approches, de mesures et d’outils.....	19–30	6
C. Facteurs favorables et possibilités	31–36	9
D. Lacunes, obstacles et problèmes.....	37–48	10
IV. Résumé des recommandations	49–55	12
V. Questions à suivre et à examiner plus avant	56–63	13
A. Activités que peuvent entreprendre les partenaires du programme de travail de Nairobi pour surmonter les obstacles et mettre en œuvre les recommandations.....	56–60	13
B. Mesures éventuelles à prendre au titre du programme de travail de Nairobi.....	61–63	15

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-huitième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son président et avant la trentième session, un atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique¹.

2. Devaient participer à l'atelier des représentants des Parties, des milieux économiques et des communautés et des experts en vue de faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique, et notamment à en comprendre les aspects sociaux. Le SBSTA a aussi prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour sa trente et unième session².

B. Portée de la note

3. Le présent document rend compte des travaux de l'atelier mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, en s'inspirant des discussions engagées et des exposés présentés³.

4. Le présent document:

- a) Donne un aperçu des travaux de l'atelier (chap. II);
- b) Analyse les questions examinées au cours de l'atelier (chap. III);
- c) Résume les recommandations formulées (chap. IV);
- d) Évoque les questions à suivre et à examiner plus avant (chap. V).

C. Mesures que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique pourrait prendre

5. Le SBSTA voudra peut-être se pencher sur le rapport de l'atelier à sa cinquante-troisième session dans le cadre de l'examen de l'impact des activités achevées avant cette session, en vue d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

D. Contexte

6. L'objectif général du programme de travail de Nairobi est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité

¹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 73.

² FCCC/SBSTA/2008/6, par. 74.

³ Ces exposés sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/4781.php>.

et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs⁴.

7. Les activités exécutées dans le cadre du programme de travail de Nairobi visent à atteindre l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11. Les activités entreprises en matière de diversification économique dans le cadre du programme de travail de Nairobi portent en particulier sur les sous-thèmes énoncés à l'alinéa *b v*) du paragraphe 3, à savoir: «Faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils, notamment pour la diversification économique visant à accroître la résilience des secteurs économiques vulnérables et à réduire la dépendance à l'égard desdits secteurs, surtout dans les catégories pertinentes de produits visées au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention.».

II. Travaux

8. L'atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et sur la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique s'est tenu au Caire (Égypte) du 28 au 30 novembre 2009. Il a été organisé par le secrétariat en collaboration avec le Ministère égyptien de l'environnement. M^{me} Helen Plume, Présidente du SBSTA, a présidé l'atelier.

9. Parmi les participants à l'atelier figuraient 50 représentants de Parties, d'organisations internationales, d'organismes intergouvernementaux, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'instituts de recherche et d'entreprises présents dans les domaines du développement économique, de la gestion des risques, de l'adaptation et de la planification du développement aux niveaux communautaire et national.

10. Les débats tenus se sont appuyés sur les travaux en cours et antérieurs menés au titre de la Convention, en particulier dans le cadre du programme de travail de Nairobi, notamment les communications des Parties et des organisations compétentes⁵ et un rapport de synthèse⁶ ainsi que les informations contenues dans le rapport résumant les résultats de l'application du programme de travail de Nairobi pour la période allant jusqu'à la vingthuitième session du SBSTA⁷.

11. Après la déclaration de bienvenue de M. Maged George Elias Ghattas, Ministre d'État égyptien à l'environnement, plusieurs exposés ont présenté le cadre théorique du sujet abordé afin de faciliter les débats. Ces exposés portaient notamment sur l'objectif du programme de travail de Nairobi, sur le contexte et la portée de l'atelier, sur les liens entre adaptation et résilience économique, ainsi que sur la dimension sociale de la diversification économique dans le cadre des changements climatiques.

⁴ Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

⁵ Les communications des Parties sur la diversification économique sont contenues dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.15 et Add.1, et celles des organisations compétentes dans le document FCCC/SBSTA/2007/Misc.16. Les communications des Parties et des organisations compétentes sur les mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique aux changements climatiques et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables sont reproduites dans le document FCCC/SBSTA/2009/Misc.6.

⁶ FCCC/SBSTA/2007/14.

⁷ FCCC/SBSTA/2008/12.

12. L'atelier a été divisé en deux parties. La première partie était axée sur la compréhension des méthodes, mesures et outils qui étaient utilisés pour accroître la résilience économique aux changements climatiques et réduire la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables, en particulier s'agissant de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et mettait en lumière l'expérience acquise et les enseignements tirés dans la région des Caraïbes, laquelle avait servi d'étude de cas. Un représentant du Gouvernement hôte a fait part des stratégies visant à accroître les synergies entre les politiques en matière de réduction de la pauvreté, d'adaptation et de diversification économique, tout en soulignant la nécessité d'intégrer la diversification économique dans une stratégie de développement durable, notamment dans les réformes du secteur de l'énergie et des secteurs connexes. La deuxième partie de l'atelier portait sur les moyens de faciliter l'élaboration et la diffusion de méthodes, mesures et outils permettant d'accroître la résilience économique aux changements climatiques et de réduire la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables. Au cours des deux séances tenues en groupe, les participants ont recensé les lacunes, les besoins, les conditions favorables et les possibilités ainsi que les mesures à prendre pour accroître la résilience économique aux changements climatiques et réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables dans le cadre de l'adaptation aux niveaux communautaire et national.

13. Après que les groupes eurent rendu compte de leurs travaux et formulé des recommandations sur les mesures à prendre, la Présidente a invité les organisations à prendre des engagements d'action dans le cadre du programme de travail de Nairobi et à partager des projets de collaboration en vue de combler les lacunes et de satisfaire les besoins recensés pendant l'atelier, et de faire le point sur l'exécution des engagements d'action en cours. Une réunion-débat finale a été organisée pour donner la possibilité aux facilitateurs et aux rapporteurs des groupes d'examiner les conclusions de chacun d'entre eux et leurs vues sur les mesures à prendre, notamment en matière de suivi dans le cadre du programme de travail de Nairobi. L'atelier s'est achevé sur le résumé de la Présidente.

III. Analyse des questions examinées au cours de l'atelier

A. Introduction

14. Les changements climatiques ont des répercussions notables sur les activités économiques et les modes de subsistance. Leurs incidences et la vulnérabilité à ces changements varient en fonction des régions ainsi que des pays, l'impact sur un secteur économique donné dépendant des caractéristiques dudit secteur et de son implantation géographique. L'économie des pays en développement vulnérables est très sensible aux effets des changements climatiques, les activités économiques reposant souvent, dans une grande mesure, sur l'exploitation de ressources naturelles. Les participants ont noté que de nombreux pays en développement ont du mal à renforcer leur résilience économique face aux changements climatiques en raison de leur dépendance à l'égard d'un petit nombre d'activités économiques.

15. Les participants à l'atelier ont examiné les pratiques suivies et les enseignements tirés d'un large éventail d'approches, de mesures, de méthodes et d'outils mis au point pour renforcer la résilience économique et réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Cela passe notamment par la mise en place de politiques publiques efficaces, de filets de sécurité et de protection sociales, de dispositifs de gestion des risques et de mécanismes financiers, et l'exécution d'activités liées au partage de l'information et des connaissances et à l'apprentissage. Cet exercice a permis aux participants de recenser les facteurs favorables, les lacunes, les problèmes clefs et les domaines où les actions sont les plus viables.

16. Après que les participants eurent recensé les lacunes et les besoins, un certain nombre d'organisations les ont informés des activités en cours d'exécution et se sont engagées à lancer de nouvelles actions dans le cadre du programme de travail de Nairobi, en vue de surmonter les difficultés à renforcer la résilience économique aux changements climatiques⁸. Ces engagements d'action visent à aider les pays en développement parties à renforcer leur résilience aux changements climatiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux (voir le chapitre IV).

17. Au cours de l'atelier, la diversification économique a été considérée comme une stratégie de répartition ou de réduction des risques qui vise à diminuer l'exposition et à accroître les possibilités d'adaptation aux changements climatiques. La diversification économique peut donc contribuer à la résilience économique, qui est une stratégie d'adaptation en elle-même.

18. Parmi les facteurs sous-jacents à la diversification économique jugés essentiels figuraient: l'innovation technologique et industrielle, l'enseignement et la formation, les services de santé et de protection sociale suffisants, les infrastructures de transport et de communication, l'utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles.

B. Expérience acquise en matière d'approches, de mesures et d'outils

19. Afin de mieux comprendre les mesures, méthodes et outils nécessaires au renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et à la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, un aperçu des multiples approches, politiques et outils a été présenté, en particulier concernant le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et en se servant de l'expérience acquise par les pays des Caraïbes comme étude de cas. Les exemples de pratiques actuelles examinés à l'atelier allaient de l'adoption de politiques publiques efficaces, de filets de protection sociale, de dispositifs de gestion des risques et de mécanismes financiers à l'exécution d'activités liées à l'échange d'informations et de connaissances et à l'apprentissage.

1. Politiques publiques

20. À titre d'exemple de politique publique efficace, le représentant du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a présenté l'approche adoptée aux Caraïbes. Celle-ci consiste notamment à renforcer les capacités, à mettre en place un cadre directif national et à piloter les projets d'adaptation, ainsi qu'à mettre en œuvre une stratégie régionale relative aux changements climatiques qui comporte un plan d'action pour la mobilisation de ressources. Le représentant de Cuba a expliqué la stratégie cubaine de diversification de l'économie nationale, qui vise les secteurs de l'énergie, de la construction et du tourisme. Le représentant de Trinité-et-Tobago a rendu compte de «Vision 2020», plan de développement stratégique national qui comporte des mesures visant à accroître la sécurité alimentaire et prévoit de développer et de promouvoir des destinations touristiques et écotouristiques à forte valeur. Compte tenu de la vulnérabilité structurelle des pays des Caraïbes, conjuguée au fait que l'agriculture et le tourisme sont des secteurs très sensibles aux effets des changements climatiques, il est essentiel, pour le développement durable de la région, que les capacités d'adaptation soient élevées dans ces secteurs.

⁸ Parmi ces organisations figurent: la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, GlobalAgRisk, l'Institute for Social and Environmental Transition, l'Organisation internationale du Travail, la Confédération syndicale internationale, Oxfam America, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme alimentaire mondial.

21. Il ressort des diverses expériences partagées par les participants que la résilience économique au niveau communautaire et la résilience des écosystèmes sont indispensables à la résilience au niveau national. Le représentant de Trinité-et-Tobago, parlant de l'expérience de son pays, a souligné qu'il importait de définir des objectifs et des résultats mesurables et de suivre les progrès accomplis afin de s'assurer de l'efficacité des plans et des stratégies.

22. Les participants ont recensé un certain nombre d'approches, de mesures et d'outils qui favorisaient le renforcement de la résilience économique au niveau national. Il s'agit notamment de: l'innovation en matière de politiques publiques – notamment les réformes législatives et cadres directifs qui tiennent compte des changements climatiques et de la gestion durable des terres; l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur l'emploi et les programmes de promotion de modes de subsistance différents; la mise en place de filets de sécurité et de protection sociales suffisants comme le perfectionnement des compétences et la formation; l'évaluation des risques; l'intégration de programmes de gestion des risques; la promotion de technologies et d'infrastructures innovantes; et la gestion efficace des connaissances grâce au développement de l'échange de connaissances et d'informations, à la formation, au renforcement des institutions et à la mise en place de centres d'information sur les changements climatiques.

23. Même si la plupart des mesures et outils mentionnés au paragraphe 22 ci-dessus pouvaient contribuer à renforcer la résilience économique et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, les participants ont reconnu que certains d'entre eux pouvaient créer de nouvelles vulnérabilités dans les secteurs et les groupes de population qui étaient déjà vulnérables. Cela pouvait être dû en partie à la différenciation sociale en matière d'accès aux facteurs et aux ressources favorables tels que le microcrédit, l'assurance médicale, l'application de normes de travail et la protection des droits de propriété, en particulier s'agissant de groupes de population vulnérables comme les femmes.

2. Enseignements tirés du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

24. Afin de renforcer la résilience économique dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, un certain nombre de mesures en vigueur ont été examinées, notamment: l'extension des services de vulgarisation agricole; la promotion de grandes exploitations agricoles et la création de coopératives agricoles; la promotion de petites et moyennes entreprises (PME) et le développement d'activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre; l'amélioration de la qualité du microcrédit et de l'accès à ce dernier; la promotion du perfectionnement des compétences et du renforcement des capacités institutionnelles.

25. Les participants ont reconnu que dans un pays ou dans une région où l'économie est fortement tributaire des ressources naturelles, la résilience économique dépend de la disponibilité de ces ressources et de la résilience écologique. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), après avoir expliqué que les sols en carbone enrichi sont plus résistants à la sécheresse et à l'érosion, a souligné l'importance de la planification dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire afin d'intégrer les politiques visant à accroître la résilience des systèmes de culture, à améliorer la gestion des bassins versants et à renforcer l'infrastructure face aux catastrophes naturelles comme moyen d'aider les populations vulnérables à se préparer aux effets des changements climatiques⁹. On a considéré que renforcer le lien existant entre les

⁹ D'autres exemples de mesures éventuelles présentées par le représentant de la FAO sont données à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/fao.pdf>.

stratégies de gestion des risques liés à la perte de récoltes et de revenus et la gestion des risques de catastrophe était un moyen efficace de diversifier les sources de revenus des ménages face au risque de perte de revenus résultant de changements climatiques.

3. Dispositifs de gestion des risques et mécanismes financiers

26. S'agissant des dispositifs de gestion des risques et des mécanismes financiers, les participants ont été informés d'initiatives portant sur une assurance des récoltes indexée sur les conditions météorologiques, qui couvre les risques météorologiques tels que la sécheresse et l'excès de précipitations pendant un cycle de culture et dont le coût peut être rendu abordable pour les petits agriculteurs. Le représentant de MiroEnsure a rendu compte des activités entreprises au Malawi, où la majorité des agriculteurs qui ont participé à ce dispositif étaient en mesure de développer leur production et de diversifier leurs cultures, d'augmenter leurs avoirs et la superficie cultivée, d'améliorer leur logement et leur système d'irrigation, ainsi que d'accroître la scolarisation de leurs enfants.

27. En Éthiopie, le projet pilote de transfert des risques pour l'adaptation dans la Corne de l'Afrique (HARITA), qui propose une microassurance indexée sur les conditions météorologiques, s'est avéré efficace. Le représentant d'Oxfam America a expliqué l'approche holistique du projet en matière de gestion des risques, qui intègre le transfert des risques (grâce à une assurance liée aux conditions météorologiques), la réduction des risques (par des programmes travail contre rémunération) et la prise de risques prudents (en contractant un crédit). Même si le succès n'est pas garanti tous les ans, la résilience face à l'insécurité alimentaire chronique s'est accrue, de même que l'intégration du crédit, la prestation de services de vulgarisation et la réduction des risques. Pour que les mécanismes de microfinancement soient efficaces, il est essentiel que tous les acteurs s'engagent, comme l'a montré le projet pilote HARITA, qui associe des agriculteurs, des universitaires, des ONG, le secteur privé et les gouvernements. L'adhésion politique et sociale et la participation accrue des populations vulnérables aux programmes de stabilisation des revenus ont été des éléments à succès du projet.

4. Réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables

28. S'agissant de la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, le représentant de Maurice a expliqué comment son pays avait réussi à réduire sa dépendance à l'égard des exportations de sucre et à diversifier son économie au profit d'autres secteurs tels que les textiles, le tourisme et les technologies de l'information et de la communication. Les participants ont été informés de la tentative du Kenya de se démarquer du tourisme et de se diversifier dans les exportations de produits horticoles et de fleurs, laquelle n'avait pas été fructueuse en raison de la baisse de la demande de produits importés ayant une forte empreinte carbone. D'où la nécessité cruciale de prendre en considération les tendances économiques mondiales lors de la diversification des activités économiques.

29. Même si plusieurs exemples bien documentés de diversification économique ont été recensés, l'expérience acquise dans la restructuration du secteur de la fourrure en Autriche, la transformation de l'industrie de la canne à sucre à Cuba et la diminution de la part de l'agriculture dans l'activité économique au profit de l'habillement au Bangladesh étaient jugées pertinentes; des stratégies de diversification analogues pouvaient être appliquées dans d'autres pays.

30. Les participants ont identifié un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer le degré de dépendance d'un pays à l'égard d'un secteur économique donné, notamment: le pourcentage de la contribution de ce secteur au produit intérieur brut dudit pays, la part de ce secteur dans les exportations du pays et le pourcentage de la population active employée dans ledit secteur. Au cours des débats, l'agriculture, la pêche, l'exploitation

forestière, le tourisme, l'énergie, l'eau, les transports et la construction ont été cités comme des secteurs vulnérables aux effets des changements climatiques. Les participants ont estimé que de nouveaux travaux étaient nécessaires pour recenser les possibilités d'investissement dans des activités économiques ou modes de subsistance différents.

C. Facteurs favorables et possibilités

31. Les participants ont examiné longuement l'importance d'instaurer un cadre favorable car celui-ci joue un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience économique. La compréhension des aspects sociaux, notamment pour faire face à la résistance culturelle au changement, et l'intégration de l'adaptation à tous les niveaux étaient nécessaires. Les participants ont accordé une attention particulière aux questions de la gouvernance, des infrastructures, des systèmes sociaux, de la stabilité politique, ainsi qu'à la production et à l'échange d'informations et de connaissances.

32. Les participants ont proposé comme indicateurs éventuels de la résilience économique: le capital humain, les ressources naturelles et les biens d'équipement; le niveau des infrastructures; l'accès à l'information et la préparation aux catastrophes; l'existence de filets de protection sociale; l'efficacité du marché, notamment en matière de fixation des prix; les capitaux disponibles; le degré d'égalité entre les sexes en matière d'éducation et d'emploi.

33. La bonne gouvernance a été considérée comme un facteur favorable fondamental pour la résilience économique et l'adaptation. Elle englobait les éléments suivants: efficacité et bon fonctionnement des systèmes judiciaires; mise en place de processus de participation et d'intégration; planification coordonnée et intégrée pour l'adaptation; existence d'institutions de gestion souples et adaptatives; suivi et mise en application efficaces; élaboration de politiques favorables au marché et à l'investissement; et mise en place d'instances locales de dialogue.

34. Parmi les facteurs infrastructurels sous-jacents nécessaires au renforcement de la résilience économique figurent: la construction de logements et d'installations de production résilientes au climat; l'existence de systèmes de communication fonctionnant bien; l'approvisionnement en eau douce; l'accès à l'énergie; l'existence de structures de défense côtière efficaces; et la mise en place de systèmes de transport et d'infrastructures routières résilients au climat qui permettent de transporter les marchandises.

35. S'agissant des systèmes sociaux favorables, les participants se sont concentrés sur les deux principaux domaines thématiques que sont l'éducation et la santé. La mauvaise qualité de l'enseignement et de la formation limite l'aptitude des groupes vulnérables à diversifier leurs activités et tirer des revenus des secteurs existants ou de nouveaux secteurs. Il importait d'accroître la participation des femmes à la population active. La prestation de meilleurs services de santé a été examinée dans le cadre des mécanismes inadéquats de protection sociale des pauvres et des groupes vulnérables de la société, car elle était nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux des populations vulnérables et conserver une main-d'œuvre en bonne santé.

36. Les participants ont jugé essentiel d'inciter le secteur privé à développer des marchés pour la fourniture de services financiers et de technologies. D'où la nécessité d'un cadre favorable facilitant l'investissement aux niveaux local et international, et le développement de circuits de distribution rentables. Les participants ont noté que les réseaux sociaux et les systèmes de distribution existants tels que les ONG, les associations de producteurs et/ou coopératives et les groupes d'utilisateurs pouvaient jouer un rôle utile.

D. Lacunes, obstacles et problèmes

37. Les participants ont recensé un grand nombre de lacunes, de besoins et de problèmes aux niveaux communautaire et national, s'agissant de renforcer la résilience économique des secteurs et de réduire la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables.

38. De nombreux pays en développement économiquement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques sont fortement tributaires du secteur primaire, surtout du secteur agricole, qui est fortement touché par les changements climatiques. Le faible degré de résilience économique aux changements climatiques est accentué par l'insuffisance des capacités institutionnelles, le sous-développement du marché intérieur, le manque de compétences en matière de gestion économique et financière, ainsi que par les effets néfastes de la mondialisation de l'économie sur des indicateurs économiques atones et sur la dépendance à l'égard de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires.

1. Absence de données et d'informations

39. Au sujet de l'ensemble des aspects relatifs à la mise au point de mesures et d'outils visant à renforcer la résilience économique aux changements climatiques, les participants ont évoqué à plusieurs reprises l'absence des données nécessaires. Outre le manque de données sur le climat, ils ont constaté que les données socioéconomiques, les statistiques nationales et les données sur l'agriculture et les ressources naturelles étaient rares et que l'on disposait de peu de modèles pour comprendre les effets des changements climatiques sur les activités économiques. Ceci entrave l'aptitude des pays en développement à accroître leur résilience sectorielle et à diversifier leurs activités économiques.

40. L'absence d'informations pertinentes au niveau communautaire constitue une lacune importante qui empêche de bien comprendre l'impact des changements climatiques et les solutions en matière d'adaptation, notamment les mesures de résilience, dont disposent les divers acteurs. Souvent, l'information n'est pas disponible ou ne se présente pas sous une forme facilement compréhensible. Il faut donc améliorer la fourniture d'informations pertinentes sur le climat, les conditions météorologiques et les marchés, grâce à des méthodes adaptées au contexte. L'évaluation des coûts et des avantages des mesures d'adaptation au niveau communautaire doit être renforcée.

41. Il est essentiel d'accroître la résilience économique au niveau communautaire car c'est à ce niveau que les effets immédiats des changements climatiques se font le plus ressentir et que les solutions d'adaptation doivent être souples. Les approches intégrées, qui prennent en compte les multiples facteurs sociaux, économiques et environnementaux contribuant à la vulnérabilité, sont nécessaires pour régler les nombreux problèmes posés par les effets des changements climatiques.

42. Certains représentants d'organisations ont estimé que l'insuffisance d'informations sur les bonnes pratiques et les expériences en matière de diversification économique constituait un obstacle important qui empêchait les communautés de profiter des enseignements tirés. Les participants ont réaffirmé qu'il importait à la fois d'enregistrer les informations et de veiller à ce que celles-ci soient communiquées aux acteurs pertinents au niveau communautaire. En outre, le savoir traditionnel était considéré comme un complément important aux connaissances scientifiques, et les participants ont suggéré d'enregistrer ce savoir, de le diffuser et de promouvoir son utilisation.

2. Participation limitée des principaux acteurs

43. La participation limitée des principaux acteurs entrave considérablement l'élaboration et la diffusion d'approches, de mesures et d'outils. Parmi ces acteurs figurent les représentants des communautés, des ONG, des organisations communautaires, des

organisations de la société civile, des organisations syndicales, des pouvoirs publics locaux et nationaux, des universitaires, de l'industrie, des organes supranationaux et de la communauté des donateurs. Toute absence de communication, de coordination et de vision commune entrave la planification de l'adaptation et l'élaboration de solutions en matière de résilience économique. Les participants ont appelé de leurs vœux une planification plus intégrée et des cadres législatifs et directifs plus cohérents, notamment l'intégration de la gestion des catastrophes aux stratégies de développement économique.

3. Accès limité à l'enseignement et à la formation professionnelle

44. Pour accroître les possibilités de diversification des activités économiques, il faut que les populations vulnérables aient un meilleur accès non seulement à l'enseignement classique, mais aussi à la formation professionnelle et aux nouvelles compétences et pratiques dans les secteurs fournissant des moyens de subsistance (par exemple, l'agriculture et la pêche) et dans les nouveaux secteurs économiques (par exemple, la transformation et le secteur manufacturier). Afin de s'assurer que les groupes marginaux et vulnérables participent à ces activités, il est important de communiquer les informations de manière adaptée au niveau local, notamment en utilisant les langues locales.

45. Les participants ont mis en évidence les difficultés que les femmes rencontrent dans certaines communautés pour accéder à l'enseignement et à la formation dans le domaine de la planification économique et des connaissances financières, ainsi qu'aux possibilités de devenir négociantes et chefs d'entreprise ou propriétaires terriennes. La solution à ces difficultés passe par une allocation de ressources tenant compte de la problématique hommes-femmes et devrait se faire à de multiples niveaux avec une participation accrue des femmes à la prise de décisions et à la gouvernance.

4. Insuffisance des moyens financiers

46. Il ressort des débats de l'atelier que le montant modeste des ressources financières, nécessaire notamment à l'investissement dans les nouvelles technologies et dans de nouvelles activités économiques, empêche encore grandement de nombreux pays en développement d'élargir la gamme de leurs activités économiques. Il a été noté que l'aide publique au développement et les contributions volontaires pourraient ne pas suffire à financer les mesures et les outils de renforcement de la résilience économique, et que des sources de financement novatrices de l'adaptation étaient nécessaires. Dans ce contexte, la participation active du secteur privé est indispensable pour accélérer la diversification économique. Les participants ont considéré que la microassurance pouvait contribuer à aboutir à ce résultat au niveau communautaire.

5. Capacité institutionnelle et technique au service de dispositifs de réduction des risques

47. Les dispositifs de microassurance visant à renforcer la résilience sectorielle qui ont été présentés à l'atelier donnent à penser que, si les bonnes conditions sont remplies, la microassurance peut être un moyen efficace de gérer les risques dans les secteurs économiques vulnérables et de promouvoir des modes de subsistance durables. Elles pourraient jouer un rôle précieux dans l'amélioration des modes de subsistance ruraux et dans l'accroissement de la production agricole. Toutefois, pour appliquer de manière efficace ces instruments et les généraliser, il faut disposer non seulement de capacités techniques et institutionnelles, mais aussi de données climatiques historiques de qualité à l'échelle spatiale appropriée. Ces données n'existent pas souvent dans de nombreux pays en développement. Il est indispensable d'améliorer la fourniture de services d'information météorologique et de systèmes d'alerte précoce grâce à la mise en place de stations météorologiques pour contribuer à ces efforts. Dans ce contexte, une réforme des

instruments juridiques et des politiques régissant les services météorologiques et hydrologiques s'impose.

48. Les obstacles à la diversification des activités économiques vont des barrières psychologiques à l'inadéquation des mécanismes permettant de rattacher la protection sociale à l'assurance en passant par l'insuffisance des investissements réalisés dans la reconversion de la population active. Les participants se sont déclarés inquiets de la hausse possible du chômage, surtout chez les groupes vulnérables. Il faut étudier les possibilités d'utiliser l'infrastructure en place au service de divers objectifs, notamment des objectifs nouveaux et/ou supplémentaires, et d'accroître l'efficacité des secteurs existants.

IV. Résumé des recommandations

49. En s'appuyant sur les exposés présentés et les discussions tenues lors de l'atelier, les participants ont recensé un certain nombre de domaines prioritaires d'action en vue d'accroître la résilience économique aux changements climatiques et de réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables. Ces domaines sont exposés aux paragraphes 50 à 55 ci-après.

50. Afin de faciliter l'élaboration de solutions cohérentes pour renforcer la résilience économique aux changements climatiques, les participants ont proposé de:

- a) Promouvoir la participation de multiples acteurs;
- b) Faciliter l'adhésion aux stratégies de développement économique à tous les niveaux et pour tous les secteurs, notamment en créant des incitations financières à l'investissement étranger, y compris par des textes législatifs visant à promouvoir une politique à long terme, et en identifiant les possibilités d'investissement dans des activités économiques et des modes de subsistance différents;
- c) Promouvoir l'intégration des préoccupations économiques et sociales dans les plans nationaux de développement, notamment en identifiant des marchés de produits et de services nouveaux afin d'élargir l'éventail des activités économiques; et en développant et en proposant des mécanismes d'évaluation des coûts et des avantages des mesures d'adaptation, notamment des bénéfices accessoires des options de diversification économique.

51. Afin de renforcer la résilience économique des secteurs vulnérables aux changements climatiques au niveau communautaire, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- a) Favoriser par des mesures d'incitation la participation du secteur privé, notamment des sociétés de réassurance, et encourager les assureurs locaux et nationaux à entrer sur les marchés afin de faciliter le transfert de ressources technologiques et financières;
- b) Élaborer du matériel pédagogique sur les instruments et mécanismes financiers, y compris sur le microfinancement, à l'intention en particulier des chefs d'entreprises communautaires;
- c) Identifier et mettre en place des mesures et mécanismes permettant de rattacher la microassurance aux mesures de protection sociale existantes.

52. Afin de satisfaire aux besoins particuliers des groupes les plus vulnérables, les participants ont formulé les propositions ci-après:

- a) Recenser les groupes vulnérables afin de permettre des interventions ciblées;

b) Faciliter l'allocation de ressources aux femmes par le biais d'une budgétisation et d'un suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux communautaire et national;

c) Favoriser la prise en compte des connaissances autochtones et locales dans la prise de décisions en mettant au point des outils et des processus efficaces;

d) Renforcer la fourniture d'informations sur les programmes de promotion d'emplois et de modes de subsistance différents ainsi que sur l'élargissement des compétences et la reconversion des ouvriers issus des secteurs vulnérables.

53. Afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de gestion des risques économiques, les participants ont proposé:

a) D'accroître l'efficacité et l'adéquation des systèmes d'alerte précoce;

b) De créer des indices de vulnérabilité et de résilience;

c) D'accroître les données disponibles, notamment sur les paramètres météorologiques, les données socioéconomiques, les données géographiques, les statistiques nationales, les données agricoles et l'information sur les ressources naturelles;

d) D'améliorer la disponibilité de données climatiques à des échelles spatiales et temporelles appropriées.

54. Afin de promouvoir l'enregistrement et la diffusion de bonnes pratiques, de mesures et d'outils, les participants ont recommandé l'exécution des activités suivantes:

a) Constituer une «bibliothèque d'études de cas» sur les outils qui ont fonctionné et les bonnes pratiques ainsi que sur les enseignements tirés, notamment les connaissances autochtones et locales;

b) Renforcer la participation des réseaux existants, notamment des réseaux d'ONG, afin de toucher les acteurs au niveau communautaire, et veiller à ce que le matériel de communication soit présenté de manière accessible, pertinente et pratique.

55. Les participants ont aussi formulé une recommandation transversale visant à renforcer les modalités existantes de coopération régionale et internationale, notamment à accroître l'accès aux compétences des organismes intergouvernementaux et des organisations internationales spécialisés (par exemple, FAO, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation internationale du Travail (OIT) et Organisation mondiale du commerce) et aux centres d'excellence, et à encourager la création de groupements économiques régionaux (par exemple, la CARICOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement) selon que de besoin.

V. Questions à suivre et à examiner plus avant

A. Activités que peuvent entreprendre les partenaires du programme de travail de Nairobi pour surmonter les obstacles et mettre en œuvre les recommandations

56. Dans leurs exposés et leurs interventions, les Parties et les organisations ont indiqué les moyens éventuels de surmonter les obstacles et de mettre en œuvre les recommandations. Un certain nombre d'organisations ont fait des déclarations orales afin d'exposer la manière dont elles continuent de soutenir le programme de travail de Nairobi dans les domaines liés au renforcement de la résilience économique et à la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs vulnérables. Des déclarations écrites, notamment des

engagements d'action, reflétant la détermination de ces organisations à contribuer à la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier, ont été soumises¹⁰.

57. Face aux répercussions sociales et économiques des changements climatiques sur l'emploi et le revenu, l'OIT s'est engagée à mobiliser ses capacités techniques afin d'apporter un certain nombre de contributions, notamment: veiller à ce que l'adaptation des secteurs économiques vulnérables soit une priorité fondée sur des mécanismes institutionnels solides; promouvoir et faciliter le renforcement et l'apparition de nouvelles microentreprises et PME afin d'accroître la résilience de l'économie face aux effets des changements climatiques; s'assurer que les dispositifs de sécurité et de protection sociales fonctionnent dans les zones où les risques sont élevés; promouvoir et soutenir la création «d'emplois verts». En outre, afin de favoriser l'adaptabilité aux changements climatiques par la flexibilité de l'emploi et la diversification des sources de revenus des ménages, l'OIT prévoit d'accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi en renforçant la formation professionnelle et en dotant ces derniers de meilleures compétences pour entrer sur le marché du travail.

58. L'Institute for Social and Environmental Transition prévoit de soutenir la mise au point, l'essai et l'application – ainsi que la formation correspondante – d'un certain nombre de méthodes d'adaptation susceptibles d'appuyer la prise de décisions au niveau local; ainsi que des activités pilotes d'appui à la diversification au niveau communautaire. La Confédération syndicale internationale s'est engagée à favoriser une action syndicale aux niveaux sectoriel, local, national et international en vue de faciliter l'intégration de l'emploi dans la planification de l'adaptation et de sensibiliser les syndicats aux effets des changements climatiques sur l'emploi et les modes de subsistance.

59. La Banque africaine de développement (BAD) s'est engagée à continuer de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi dans le cadre de ses projets régionaux, et a expliqué ses diverses stratégies, notamment le programme sur les incidences du climat sur le développement en Afrique (Climate for Development in Africa) qui produit et diffuse des informations sur le climat en Afrique. Au niveau régional, la BAD appuie l'évaluation de la vulnérabilité régionale dans différents secteurs, et finance des projets et programmes sur la préservation des forêts ainsi que des projets visant à intégrer les changements climatiques dans les politiques nationales.

60. Le Programme alimentaire mondial a rendu compte des programmes qu'il exécute sur le terrain en vue de sauver des vies et de protéger les modes de subsistance. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a réaffirmé son soutien au programme de travail de Nairobi par le biais de son réseau mondial de l'adaptation, qui vise à échanger des connaissances pratiques sur l'adaptation. Oxfam America, soulignant son expérience de la réduction des risques et l'importance de réunir les acteurs à tous les niveaux, aide les pays à accroître leur accès aux marchés, et s'est engagé à soumettre ses vues sur la microassurance dans le cadre du processus de la Convention. Le Programme des Nations Unies pour le développement s'est déclaré déterminé à continuer de soutenir les pays par le biais de son mécanisme d'apprentissage en matière d'adaptation.

¹⁰ Les déclarations écrites de certains partenaires du programme de travail de Nairobi sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/4781.php>.

B. Mesures éventuelles à prendre au titre du programme de travail de Nairobi

61. Les activités recommandées pourraient être exécutées par les Parties, les organisations compétentes et d'autres acteurs participant au programme de travail de Nairobi, afin de répondre aux besoins et de combler les lacunes recensés au cours de l'atelier. Ces recommandations pourraient aussi être prises en compte dans l'examen général des résultats des activités exécutées au titre du programme de travail de Nairobi auquel procédera la SBSTA à sa trente-troisième session.

62. Les participants à l'atelier, sous la direction de la Présidente du SBSTA, ont proposé une série d'activités à exécuter dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Il a été noté que certains des résultats des débats tenus au cours de l'atelier pourraient apporter des informations utiles aux Parties en vue de l'examen des points pertinents de l'ordre du jour par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

63. On a estimé que le programme de travail de Nairobi pourrait faciliter l'étude et la diffusion des meilleures pratiques au sujet des approches, mesures et outils visant à accroître la résilience économique et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables en constituant une «bibliothèque d'études de cas». Il est aussi proposé, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, de: créer des indices de vulnérabilité et de résilience; fournir des informations sur les programmes de promotion d'emplois et de modes de subsistance différents; tenir des ateliers régionaux afin de diffuser des informations sur la résilience économique et la diversification économique, et identifier des «champions» pour exécuter les activités connexes.
